



Direction Générale des Services

Direction des Territoires de l'Action Sociale

DTAS-Service Coordination des Territoires

Affaire suivie par : E. Martinez

Poste:

2012-CG-4-3679

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 28 septembre 2012

**POLITIQUE A01 APPUYER L'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES
PRIORITAIRES POUR RENFORCER LEUR ATTRACTIVITÉ**

CONTRATS SOCIAUX DE TERRITOIRE DE TRAPPES ET LA VERRIÈRE - 2012

| | |
|-----------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Politique sectorielle | A0102 |
| Secteur d'intervention | Contractualiser avec les communes pour la dynamisation et le renouvellement de leur tissu urbain |
| Programme | Politique de la Ville |
| Opération | Contrats sociaux de territoire de Trappes et La Verrière |
| Données financières : | CP 2012 |
| Montant actualisé : | 2 420 000 euros |
| Montant déjà engagé : | 687 290 euros |
| Montant disponible : | 1 732 710 euros |
| Montant réservé pour ce rapport : | 821 300 euros |

Dans le cadre de la politique en faveur d'un département équilibré et attractif, approbation des contrats sociaux de territoire de Trappes et la Verrière.

Le programme d'actions établi avec la Commune de Trappes se décline autour des axes suivants :

- Actions de soutien à la parentalité et aux familles;
- Actions de prévention et d'insertion pour les jeunes;
- Actions d'accompagnement de la rénovation urbaine.

Le programme d'actions établi avec la Commune de La Verrière se décline autour des axes suivants :

- Mieux prévenir pour mieux protéger : Actions de soutien à la parentalité et aux familles;
- Actions de prévention et d'insertion pour les jeunes et les adultes;
- Développement durable et amélioration du cadre de vie : actions d'accompagnement de la rénovation urbaine.

Par délibération en date du 13 février 2012, l'Assemblée Départementale a approuvé les nouvelles modalités des contrats sociaux de territoire, outils de contractualisation proposés à l'ensemble des communes.

En effet, afin de conférer une meilleure lisibilité externe de l'ambition du département pour la conduite de ses missions d'action sociale et médico-sociale, et considérant le partenariat particulier développé ou initié par cette démarche, les modalités de contractualisation de la politique de solidarité ont été harmonisées.

Depuis 2007, 16 contrats de territoire ont été adoptés touchant ainsi la population de 23 communes du département soit 307 390 Yvelinois.

Après le contrat social de territoire de Chanteloup les Vignes, je vous propose pour l'année 2012, les contrats sociaux de territoire de Trappes et La Verrière.

Il s'agit de contrats annuels, dans l'attente de la finalisation des diagnostics locaux partagés engagés cette année sur chacune de ces deux communes et qui permettra, par la suite, l'élaboration d'un contrat social sur trois ans.

Contrat social de territoire de Trappes :

En 2012, pour cette commune, trois axes prioritaires ont été définis :

- Actions de soutien à la parentalité et aux familles;
- Actions de prévention et d'insertion pour les jeunes;
- Actions d'accompagnement de la rénovation urbaine.

Les modalités opérationnelles de ces objectifs sont déclinées dans un plan d'actions sur l'année 2012 :

Axe 1 : Actions de soutien à la parentalité et aux familles :

Fiche action 1 : soutien à la fonction de parents d'adolescents
Fiche action 2 : Prévention précoce : accompagner la relation mère / enfant
Fiche action 3 : Socialisation du nourrisson et du jeune enfant

Axe 2 : Actions de prévention et d'insertion pour les jeunes :

Fiche action 4 : Emploi et insertion des 16-25 ans
Fiche action 5 : Pass'jeunes Internet et nouvelles technologies
Fiche action 6 : Actions en direction des adolescents
Fiche action 7 : FAASC Collégiens
Fiche action 8 : Participation des jeunes à la vie locale
Fiche action 9 : Stage Multi Activités
Fiche action 10 : Une semaine d'efforts pour réaliser ton projet

Axe 3 : Actions d'accompagnement de la rénovation urbaine :

Fiche action 11 : Atelier Ville

Fiche action 12 : Accompagnement humain à la rénovation urbaine

Le coût global du contrat de Trappes pour l'année s'élève à 1 666 689 €.

Le montant de la participation du Département au titre du contrat pour l'année 2012 est comme pour 2011, de 660 000€, représentant 39,6 % du coût des actions.

Contrat social de territoire de La Verrière :

En 2011, le Contrat social de territoire de La Verrière présentait deux axes prioritaires centrés sur la prévention et l'insertion des jeunes et des adultes, et sur l'accompagnement de la population au renouvellement urbain.

En 2012, ce sont trois axes prioritaires qui ont été définis :

- Mieux prévenir pour mieux protéger : Actions de soutien à la parentalité et aux familles;
- Actions de prévention et d'insertion pour les jeunes et les adultes;
- Développement durable et amélioration du cadre de vie : actions d'accompagnement de la rénovation urbaine.

Les modalités opérationnelles de ces objectifs sont déclinées dans un plan d'actions sur l'année 2012 :

Axe 1 : Mieux prévenir pour mieux protéger : Actions de soutien à la parentalité et aux familles

Fiche action 1 : Espace ressources familles-parentalité

Fiche action 2 : Activités socio-éducatives en direction des 6-11 ans

Fiche action 3 : Activités socio-éducatives en direction des 11-15 ans

Fiche action 4 : Séjour familles en difficultés

Fiche action 5 : Accompagnement à la scolarité des collégiens

Axe 2 : Actions de prévention et d'insertion pour les jeunes et les adultes

Fiche action 6 : Actions de première mobilisation à l'insertion des jeunes

Fiche action 7 : Actions de première mobilisation à l'insertion des adultes

Axe 3 : Développement durable et amélioration du cadre de vie : actions d'accompagnement de la rénovation urbaine

Fiche action 8 : Circuit nature dans la ville

Fiche action 9 : Rendre les habitants acteurs de leur qualité de vie

Le coût global du contrat de La Verrière pour l'année s'élève à 391 757 €.

Pour l'année 2012, avec un champ d'actions supplémentaire centré sur le soutien à la parentalité, le montant de la participation du Département au titre du contrat est de 161 300€, représentant 41,2 % du coût des actions, alors qu'il s'élevait à 46 116€ en 2011.

Si vous en êtes d'accord je vous propose d'approuver les termes de la délibération suivante :